

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 8 NOVEMBRE 2010

Procès-verbal de la session ajournée du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le huitième jour de novembre deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	absent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers étaient tous présents à l'assemblée régulière, en conséquence, aucun avis de convocation écrit n'a été fait.

2010-11-358.11 Suite de l'ordre du jour du 1 novembre 2010

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour se poursuive et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert si nécessaire.

2010-11-359.11.1 Transferts de crédit

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la liste #5 des transferts de crédits soient approuvés tels que présentés.

11.2 Discours de la mairesse sur la situation financière

La mairesse, Mme Ghislaine Daris, dépose son rapport sur la situation financière de la Municipalité au 31 octobre 2010 et des projections pour l'année 2011.

11.3 Liste des personnes endettées envers la municipalité

Dépôt au conseil de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2010.

2010-11-360.11.4 Semaine de vacances d'une employée

Attendu que les vacances de madame Chantale Théberge n'ont pas été prises entièrement;

Attendu qu'à cette période de l'année, il n'est pas possible de prendre des vacances étant donné le surplus de travail;

Attendu que madame Théberge accepte de ne pas prendre cette semaine de vacances;

Pour ces raisons,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la semaine de vacances de madame Chantale Théberge sans toutefois qu'elle soit absente du bureau pour prendre le solde de ses vacances pour l'année 2010.

11.5 Règlement no 35-10 sur le pouvoir d'autoriser les dépenses

Reporté à une prochaine réunion pour rédaction

2010-11-361.11.6 Contrat 9-1-1 et de répartition incendie

Considérant que la Cie de téléphone possède les équipements permettant d'offrir à la clientèle de l'ensemble de son territoire, le service 9-1-1;

Considérant que la Municipalité/MRC a fourni une résolution désignant le CAUREQ comme centre de réponse primaire 9-1-1- (SCAU);

Considérant la Municipalité est déjà membre du CAUREQ pour établir et financer un centre de réponse primaire 9-1-1 (SCAU);

Considérant les articles 244.68 et ss. De la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. 2.1) concernant la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que la Cie de téléphone doit, depuis le 1^{er} décembre 2009, percevoir la taxe municipale pour le 9-1-1 en vertu du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (L.R.Q., c.F-2.1,D.773-2009);

Considérant que la Cie de téléphone doit verser cette taxe au ministère du Revenu du Québec qui à son tour, la verse à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec qui a notamment pour rôle d'en redistribuer le produit aux différentes municipalités;

Considérant que le CAUREQ s'est engagé à créer un fonds de prévoyance pour lui permettre notamment d'assurer une saine gestion des opérations de son SCAU, de répondre aux exigences déterminées de temps à autre en vertu de la Loi et de répondre aux exigences reliées aux avancements requis par les technologies de l'information;

Considérant que le CAUREQ s'est engagé à faire bénéficier ses municipalités membres des excédents que cette taxe lui générera et excédant notamment les sommes affectées aux fonds de prévoyance précités, le tout de la manière et au moment qui seront déterminées par le conseil d'administration du CAUREQ et qui seront communiqués à la Municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité approuve le contrat entre le Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec (CAUREQ) et la Municipalité de Cacouna.

Que madame Ghislaine Daris mairesse et Madeleine Lévesque directrice générale soient autorisés à signer ces conventions pour et au nom de la municipalité de Cacouna.

Qu'une demande soit faite à le caureq afin qu'une copie des états financiers soit transmise à la municipalité pour information.

11.7 Caureq- tarification du service incendie 2011

Le CAUREQ nous informe du coût de répartition de notre service incendie pour l'année 2011. Le montant qui sera facturé en janvier 2011 sera de 854.55\$

11.8 Projet de devis –camion incendie

Reporté à une prochaine réunion pour étude

2010-11-362.11.9 Offre de service- Subdivision rue Sénéchal

Dépôt d'une proposition d'honoraires pour la subdivision de la rue Sénéchal afin de lotir la rue en face du terrain du 145 rue Sénéchal. Le montant s'élève à 632.94\$ taxes incluses.

Considérant que des parcelles de rue à l'ouest de la rue Sénéchal ne sont pas municipalisées;

Considérant que la Municipalité doit prévoir de régulariser la situation à court terme;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité de Cacouna accepte la proposition d'honoraires de Réjean Gendron arpenteur géomètre afin de subdiviser la parcelle de la rue face au 145, rue Sénéchal.

Que la municipalité de Cacouna accepte de défrayer les coûts liés à ce travail pour un montant de 632.94\$ taxes incluses.

2010-11-363.11.10 Contrat de travail-employé

Considérant que le conseil a analysé les travaux à exécuter pour la prochaine saison;

Considérant que le travail au niveau voirie et autres travaux municipaux ne sont pas achalandés;

Considérant qu'une seule personne suffirait à la tâche;

Considérant que le conseil désire aviser monsieur Pelletier de sa décision avant la fin de son contrat;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna avise monsieur Rino Pelletier qu'il ne renouvellera pas son contrat de travail au 31 décembre 2010.

11.11 Réseau Biblio du Bas Saint-Laurent

Dépôt de la facture de cotisation annuelle pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 du réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent représentant un montant de 8 718.65\$ pour la cotisation municipale ainsi qu'un montant de 800.47\$ pour le coût d'utilisation et de soutien au logiciel Symphony représentant une somme totale de 9 519.12\$.

11.12 Avis de motion –Modification au règlement d'urbanisme

Reporté à une séance ultérieure

11.13 Rapport mensuel agente de développement

Dépôt du rapport mensuel de madame Jessyca Cloutier, agente de développement.

Reporté à une prochaine réunion.

Monsieur Gilbert Dumont nous informe du suivi de la formation d'une corporation de développement.

11.14 Budget Corporation de développement

Reporté à une prochaine réunion.

2010-11-364.11.15 Modification au règlement d'emprunt no 34-10

Suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture du règlement no 34-10 soumis à l'appui de la décision,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna fait les corrections suivantes au règlement no 34-10 :

- au 13^e Attendu et à l'article 1 on devrait lire « ainsi qu'un emprunt de 11 366 775\$ » au lieu de « ainsi qu'un emprunt du même montant ».

2010-11-365.11.16 Pneus camion

Considérant que les pneus du camion de la Municipalité de Cacouna ne sont plus aptes pour l'hiver;

Considérant que des soumissions ont été demandées dans trois entreprises pour remplacer ces pneus et se résument comme suit :

-Service de pneus Rivière-du-Loup	1260.\$ plus taxes
-Pneus 132 Inc.	1060.\$ plus taxes
-Pneus FD	1056.\$ plus taxes.

En conséquence :

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Pneus 132 Inc. pour l'achat de quatre pneus Toyo au coût de 285\$ plus taxes chacun et avec un rabais de 80.\$ par la poste représentant la somme de 1060\$ plus taxes.

2010-11-366.11.17 Heures supplémentaires

Considérant que les heures prévues au contrat de travail de madame Madeleine Lévesque directrice générale sont de 31 heures par semaine;

Considérant que ces heures ne sont pas suffisantes pour combler le travail à exécuter présentement;

Considérant que le projet de travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue du Patrimoine nécessite un surplus de travail;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer 40 heures de travail par semaine à madame Madeleine Lévesque pour une période indéterminée.

2010-11-367.11.18 Inspecteur en bâtiment

Considérant que le conseil a reçu des candidatures pour le poste d'inspecteur en bâtiment;

Considérant que des entrevues ont eu lieu pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment à compter de 2011;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche monsieur Vincent Bérubé comme inspecteur en bâtiment à compter du 1^{er} janvier 2011 au taux horaire de 25\$, pour un horaire normal de 8 heures par semaine et pour une période de probation de 6 mois.

Que le conseil avise la MRC que l'entente ne sera pas renouvelée pour 2011.

Monsieur Carol Jean se retire pour le prochain point.

2010-11-368.11.19 Contrat- Achat terrains station de pompage

Considérant que les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égouts sur la rue du Patrimoine ouest sont autorisés;

Considérant que la municipalité doit acquérir des parcelles de terrain pour l'implantation des stations de pompage;

Considérant que des projets de contrat sont déposés au conseil pour approbation;

En conséquence :

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les projets de contrat pour l'achat de terrains pour l'installation des stations de pompage sur les lots suivants :

Lot 192 pour une superficie totale de 91.9 mètres carrés représentant un coût de 566.33\$;

Lot 136A-2-1 pour une superficie totale de 166.2 mètres carrés représentant un coût de 1023.79\$ et conditionnellement à ce qu'aucun bâtiment n'y soit installé.

2010-11-369.11.20 Gérance du projet d'aqueduc et d'égouts

Considérant que l'offre de services professionnels pour la gérance du projet de prolongement d'aqueduc, d'égouts et travaux conjoints avec le Ministère des Transports du Québec;

Considérant que la firme Roche Ltée est intervenue à titre de gestionnaire du projet pour des prestations de service autres que l'ingénierie traditionnelle;

Considérant que le travail de gestionnaire principal est de conseiller techniquement la directrice générale et le conseil ainsi que de superviser toutes les activités de gestion administrative du projet;

Considérant l'importance monétaire de ce projet et qu'aucun retard ne doit être fait pour les réclamations des sommes dues aux instances gouvernementales respectives afin de minimiser les frais d'intérêts pour notre municipalité;

Considérant que la Municipalité de Cacouna doit respecter les conditions de l'article 233 du projet de loi 60 pour accorder un tel contrat;

Considérant que ladite municipalité avait déjà accordé un mandat à la firme Roche en 2000 pour le prolongement du réseau;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au mandat déjà accordé;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde à la firme Roche Ltée le mandat d'effectuer la gérance du projet de prolongement d'aqueduc, d'égouts et travaux conjoints avec le Ministère des Transports du Québec pour la somme de 130 713\$;

Que les honoraires soient payés à même le règlement d'emprunt.

2010-11-370.11.21 Soutien pour le directeur des travaux publics

Considérant que monsieur Rino Pelletier a remis sa démission à la directrice générale ce matin;

Considérant que le conseil doit prévoir du personnel additionnel pour du travail imprévu et/ou urgent au niveau voirie ainsi qu'à l'aqueduc et l'égout sur son territoire;

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que des soumissions soient demandées à diverses entreprises de la région pouvant combler l'aide au directeur des travaux publics de notre municipalité.

Que les soumissions doivent nous être fournies au taux horaire.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-11-371.15 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h50 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
